ANNEXE VII



DECLARATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route - Arrêté ministériel du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire)

| JE SOUSSIGNÉ(E): |
|--|
| Nom: |
| Prénom: |
| Date de naissance : |
| DECLARE SUR L'HONNEUR* |
| AVOIR PASSÉ AVEC SUCCÈS LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES DES RÈGLE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AYANT DONNÉ LIEU À LA DÉLIVRANCE ¹ : |
| D'UNE ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE SECOND NIVEAU (ASSR 2) |
| OU |
| □ D'UNE ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (ASR) |
| Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR : |
| Etablissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR : |
| Nom de l'établissement ² :Ville : |
| Fait àle |
| Signature : |

¹ Cocher la case correspondant à votre situation.

² Indiquer le nom et la ville du collège, lycée, établissement qui vous a délivré l'attestation.

^{*} Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal.